



Initiation aux procédures de travail RATP

Circulation, travail et implantation d'un chantier sur la plateforme des voies du RER

Suivant prescriptions RATP ID.53-2*

(*Règlementation interne RATP n'intégrant pas les préconisations du Décret 2017-694 « SECUFER »)

Contexte

Les entreprises intervenant sur ou à proximité immédiate de la plateforme des voies du RER, doivent former leur personnel aux prescriptions énoncées par la RATP dans l'instruction de département n° 53-2.

L'objet de cette formation est d'initier votre personnel aux présentes prescriptions.

Le document ID53-2 est joint aux marchés RATP. Cette formation bien que totalement illustrée, reste à caractère théorique.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le participant sera capable :

- **D'énoncer** les obligations des entreprises intervenantes vis à vis de la réglementation RATP.
- **D'identifier** les risques spécifiques liés à l'environnement ferroviaire.
- **D'appliquer** les procédures permettant l'accès à la plateforme des voies.
- **D'énoncer** les interdictions, obligations, recommandations et plus généralement les règles de circulation et de travail.
- **D'assurer sa sécurité** dans les différentes configurations
 - de circulation sur la plateforme des voies (en binôme, en groupe, de jour, de nuit ...)
 - de travail à proximité immédiate ou sur la plateforme des voies (protection ou couverture)
- **De préparer** un chantier sur la plateforme des voies en intégrant les spécifications RATP.
- **De procéder** à l'instruction d'une demande de consignation de la caténaire
- **D'interpréter** les feuilles de nuit
- **De mettre en place** un dispositif de protection
- **D'établir** une couverture réglementaire du chantier
- **D'adopter** une conduite pertinente en cas de situation d'urgence.

Personnes concernées / Durée du stage

- Sont concernés, les personnels amenés :
 - **A Circuler** sur la plateforme des voies du RER
 - **A travailler** à proximité immédiate ou sur la plateforme des voies du RER.
- Accessibilité à une personne en situation de handicap : sur avis du médecin du travail
- **Prérequis** : Lecture / compréhension du Français.
Test disponible sur : www.diaxens.com/info-formation rubrique programmes
- Nombre de stagiaires : maxi 12 personnes.
- Durée du stage : 1 jour, soit 7h00
- Modalités : stage intra ou inter entreprise
- Horaires 9h / 17h00 (adaptables suivant contraintes de l'entreprise)
intégrant pauses de 15 mn matin et après-midi et 1h repas du midi

Planification / inscription

- Planification : sur demande suivant vos souhaits et disponibilité formateur
- Inscription réputée valide à compter de la réception de la convention de formation signée
- Indicateurs de performance disponibles sur : www.diaxens.com/info-formation

Animation et évaluation

- Méthode interactive s'appuyant sur des exemples de situations réelles.
- Mise en œuvre de moyens multimédia incluant des questionnements de découverte des contenus (construction interactive des connaissances), des animations graphiques et des vidéos démonstratives.
- Contrôle des connaissances assuré régulièrement tout au long du stage par questionnement oral récapitulatif.
- Validation des connaissances par test théorique (QCM et travail sur plans).
- Livret stagiaire illustré, remis à chaque participant.
- Nos formateurs sont équipés de PC et vidéo projecteur

Suivi

- Feuille d'émargement par ½ journée
- Feuille d'appréciation remplie par chaque stagiaire en fin de formation
- Fiche retour formateur dans le cas de remarques particulières
- Attestation de présence et de réussite au test d'évaluation de la formation remise à l'employeur.

Conditions de réussite

- Salle adaptée permettant la projection / Tableau blanc
- Les stagiaires sont dégagés de toutes contraintes de production et se consacrent exclusivement à la formation, aucun EPI n'est requis.

Informations

- L'action de formation ne se valide pas par bloc, elle forme un ensemble indissociable
- Passerelle vers d'autres formations : Aucune
- Equivalence : aucune les formations métro, RER et Tram sont indépendantes
- Débouchés : Le détenteur de l'attestation délivrée permettra à l'employeur d'obtenir auprès de la RATP le badge d'accès aux voies, indispensable pour participer à un chantier.

Tarif et financement

Tarif sur devis en fonction de la localisation / financement sur fonds propres de l'entreprise ou OPCO après accord préalable.

Contenu de la formation

1- CIRCULATION

1.1. La réglementation RATP :

- Eléments de définition (ID 53-2...)
- Accès à la plateforme des Voies
- Responsabilité de l'entreprise
- Personnel autorisé.

1.2. Accès à la plateforme des voies :

- Circulation des trains, risques train
- Rôle du PCC
- Equipements obligatoires
- Procédures de demande d'accès : qui, quand, comment.

1.3. Règles de circulation :

- Procédure d'appel du PCC
- La circulation sur la plateforme des voies
- Les interdictions, obligations, recommandations
- La circulation en groupe
- Trains d'essais, train de chantier...
- Spécificité des terminus et ateliers
- Réagir en cas d'urgence.

2- MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE PROTECTION

2.1 Définition du dispositif :

- Rôle et responsabilité des acteurs : Chef de chantier, ASP, Annonceur, Sentinelle
- Définition et traçabilité du dispositif (fiche de mise en œuvre)
- Paramètres à prendre en compte et calcul
- Chantiers fixes, mobiles, itinérants
- Equipements spécifiques

2.2 Mise en œuvre du dispositif :

- Choix des acteurs et implantation
- Implantation sur le terrain, déclenchement de l'annonce
- Couverture d'urgence

3- MISE EN PLACE D'UNE COUVERTURE DE CHANTIER :

3.1 Pose d'une couverture :

- Les matériels à employer
- Savoir appliquer les instructions de couverture (plan de couverture...)
- Pose et levée de la couverture

3.2 Définir l'implantation d'une couverture

- Les documents obligatoires avant implantation (plan de prévention, feuille de nuit...)
- Procédures et règles de pose / dépose d'une couverture, les interdictions
- Les zones d'évolution des convois
- Les chantiers programmés et effectifs
- Cas généraux : voies principales, secondaires ...
- Cas particuliers : ateliers, terminus, train garé ...
- Passage d'un train sur un chantier

4. DEMANDE DE CONSIGNATION :

- Caténaire, zone d'abords immédiats
- Instruction d'une demande / restitution de la consignation
- Bulletin de consignation caténaire

5. TETS D'EVALUATION :

- Questionnement type QCM et étude de cas (Dispositif de protection et schéma de couverture)